Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

FF 2021
www.droitfederal.admin.ch
La version électronique
signée fait foi

Arrêté fédéral ouvrant des crédits pour la coopération internationale dans le domaine de la recherche et de l'innovation pendant les années 2021 à 2024

Modification du 13 décembre 2021

L'Assemblée fédérale de la Confédération suisse,
vu le message du Conseil fédéral du 4 juin 2021[1],
arrête:

I

L'arrêté fédéral du 16 septembre 2020 ouvrant des crédits pour la coopération internationale dans le domaine de la recherche et de l'innovation pendant les années 2021 à 2024[2] est modifié comme suit:

Art. 4, al. 2

2 Le crédit d'engagement est augmenté de 24,7 millions de francs. Il est prorogé jusqu'à la fin 2030.

II

Le présent arrêté n'est pas sujet au référendum.

Conseil national, 30 septembre 2021
Le président: Andreas Aebi
Le secrétaire: Pierre-Hervé Freléchoz

Conseil des États, 13 décembre 2021
Le président: Thomas Hefti
La secrétaire: Martina Buol

1 FF **2021** 1416
2 FF **2020** 8267